

DÉLIBÉRATION n° **23-048** de la séance du **14/11/2023**

OBJET : **Bilan financier du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale 2023 et détermination du coût lauréat**

L'an deux mille vingt trois, le mardi 14 novembre à neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Mauves-sur-Loire, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 20 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Karine PAVIZA, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Nicolas CRIAUD, Emmanuel TERRIEN, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Anne-Marie CORDIER, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Rodolphe AMAILLAND, Claire HUGUES, Alain LE TOLGUENEC, Jean-Guy CORNU, Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Jean-Michel BUF avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- M. André KLEIN avait donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Barbara NOURRY, Stephan BEAUGÉ, Yvon LERAT, Lydie MAHÉ, Christophe JOUIN, Laurent DEJOIE, Agnès DUHEM-BOURGEOIS.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Emmanuel TERRIEN a été désigné secrétaire de séance.

Messieurs CORNU et BRARD ont quitté définitivement la séance et n'ont pas pris part au vote.

Bilan financier du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale 2023 et détermination du coût lauréat

EXPOSÉ

L'organisation du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale 2023, mutualisée à l'échelle de la région des Pays de la Loire pour le compte des 5 Centres de gestion, a été assurée par le Centre de gestion de Loire-Atlantique.

Les dépenses subséquentes sont supportées par le budget principal du centre de gestion coordonnateur.

Toutefois et conformément au schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation, qui prolonge en matière de concours les pratiques de la précédente charte régionale, chaque centre de gestion des Pays de Loire est amené à contribuer aux dépenses d'organisation proportionnellement à la masse salariale de leurs collectivités et établissements affiliés.

De plus, conformément à l'article L452-46 du code général de la fonction publique, et en l'absence de conventionnement, le CDG de Loire-Atlantique à l'appui d'une délibération du conseil d'administration arrêtant pour chaque lauréat le coût réel du concours, est fondé à demander le remboursement des frais engagés pour toute nomination par des collectivités et établissements publics non affiliés de son ressort géographique, des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés ne relevant pas de son périmètre géographique

Pour le concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale 2023, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'arrêter le coût d'organisation du concours en s'appuyant sur la base de critères harmonisés entre l'ensemble des centres de gestion, de déterminer le coût lauréat, d'autoriser le président à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès des collectivités et établissements publics non affiliés n'ayant pas conventionné avec le CDG de Loire-Atlantique, et auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés ne relevant pas du périmètre d'organisation.

BILAN FINANCIER

CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE NORMALE - 2023

Budget principal

Conventionnement CDG Pays de la Loire

Épreuve écrite : Néant

Épreuve orale : du 28 au 31 mars 2023

Nombre d'inscrits : 97

Nombre de lauréats : 40

Libellé des charges communes	Coût en €
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction	
1-1 Impression des affiches	0,00
1-2 Impression des plaquettes d'information	0,00

1-3 Impression des dossiers d'inscription	0,00
1-4 Conception matérielle	0,00
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>	0,00
<i>Impression des bordereaux de notations</i>	2,24
<i>Impression de sujets d'admission</i>	0,00
1-5 Impression des dossiers des jurys	0,00
1-6 Droit de copie	0,00
Sous-total	2,24 €
2- Fournitures diverses	
2-1 Copies à coin gommé	0,00
2-2 Fournitures diverses (courriers incomplets, divers)	6,31
2-3 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés, facture France Express...)	13,93
Sous-total	20,24 €
3- Publicité	
3-1 Avis presse	0,00
4- Location de salles	
4-1 Location de salles	
<i>Épreuve(s) écrite(s)</i>	0,00
<i>Épreuve(s) orale(s) et facultative(s)</i>	1 824,00
4-2 Location de matériel (tables et chaises pour les écrits)	0,00
Sous-total	1 824,00 €
5- Coûts salariaux	
5-1 Coûts salariaux et divers	16 692,58
5-2 Surveillance des épreuves	0,00
5-3 Honoraires médicaux (candidats handicapés)	0,00
Sous-total	16 692,58 €
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys	
6-1 Conception des épreuves	
<i>Épreuve(s) écrite(s)</i>	0,00
<i>Épreuve(s) orale(s)</i>	0,00
<i>Épreuve(s) facultative(s)</i>	0,00
6-2 Correction des copies	
<i>Épreuve(s) écrite(s)</i>	0,00
<i>Épreuve(s) facultative(s)</i>	0,00
6-3 Participation épreuves d'admission	4 554,71
6-4 Réunions de jurys	459,56
6-5 Frais de repas	704,00
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	728,20
Sous-total	6 446,47 €
Sous total 1	24 985,53 €
7- Charges de structure et de gestion courante	
7-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	4 997,11 €
Sous total 2	4 997,11 €
TOTAL GÉNÉRAL	29 982,64 €
Coût par inscrit	309,10 €
Coût par lauréat	749,57 €

DÉLIBÉRÉ

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article R 2342-4 fixant les conditions des sommes à recouvrer ;

Vu l'article L452-46 du code général de la fonction publique ;

Vu le bilan présenté par le président du CDG de Loire-Atlantique pour le concours visé par la présente délibération ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré et à l'unanimité, par 22 voix pour :

- **Arrête** le coût réel du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale 2023 à la somme de **29 982,64 euros**, soit **749,57 euros** par lauréat.
- **Autorise** le président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes auprès de chacun des centres de gestion de la région des Pays de la Loire.
- **Autorise** le président ou son représentant à procéder à la mise en recouvrement des sommes correspondantes des collectivités et établissements non affiliés non conventionnés, des collectivités et établissements affiliés et non affiliés ne relevant pas du périmètre d'organisation départemental.

Pour extrait conforme,
Le président,




Philip SQUELARD